

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. McNulty, il est ordonné,—Que le nom de M. Code soit substitué à celui de M. Sherman sur la liste des membres du comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique.

M. Benson, appuyé par M. Hellyer, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour l'étude du projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation afin de porter de \$13,000 à \$18,000 le chiffre de base utilisé pour déterminer si les prêts accordés aux propriétaires-occupants, aux constructeurs ainsi qu'aux associations coopératives de logement en vue de la construction de nouveaux logements sont des prêts assurables.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Les avis de motions portant production de documents numéros 5, 42, 46 et 47 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance et de tous documents échangés entre le gouvernement de la province du Manitoba et le gouvernement du Canada, relativement à la mise en œuvre possible, en totalité ou en partie, du Rapport de la Commission d'enquête McIvor sur la mise en marché du poisson d'eau douce.—(Avis de motion portant production de documents n° 44—M. Schreyer)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner, appuyé par M. Mackasey,—Que le Bill C-190, Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les marques de commerce, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Choquette, il est ordonné,—Que les noms de MM. Crossman et Lind soient substitués à ceux de MM. Foy et Groos sur la liste des membres du comité permanent de la défense nationale.

---

#### *États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir: